MAIRIE DE FEIGERES
152 chemin des Poses du Bois BP 30612
74 160 - Haute-Savoie
& :&

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Poursuite de l'extinction de l'éclairage public

D2013_058

Nombre de conseillers :

En exercice	**12**	L'an deux mil treize, le 13 juin
Présents	**9**	le Conseil Municipal de la commune de FEIGERES, dûment convoqué, s'est
Votants	**10**	réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CURTENAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2013

Présents : Pierre CURTENAZ, Philippe FLEITH, André BORGOGNON, Brigitte FOLNY, Béatriz MAYORAZ, Guy ROGUET, Denise TISSOT, Jean-Claude REY, Elisabeth REMIZE

Absents excusés: Céline SERVIA (pouvoir à Elisabeth REMIZE), Pierre-François SCHWARZ (pouvoir à Serge MISSILIER)

Absents : Serge MISSILLIER

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

Le 11 octobre 2012, le Conseil avait voté l'extinction de l'éclairage public dans le hameau de l'Agnellu de 23h30 à 5h30. Depuis, des travaux sont en cours sur l'ensemble du réseau pour permettre la poursuite de l'extinction de l'éclairage public dans le reste de la Commune. Ces travaux sont en cours de finalisation. Monsieur le Maire propose de procéder à la poursuite de l'extinction dès que l'installation le permettra, et d'en informer au préalable les habitants par les moyens de communication dont dispose la Mairie (bulletins municipaux, site internet).

Après en avoir délibéré,

Avec 5 voix pour,

1 voix contre,

4 abstentions,

APPROUVE l'extinction de l'éclairage public dans tout le village de 23h30 à 5h30 dès que l'installation le permettra.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre CURTENAZ

Certifiée exécutoire le .....
Télétransmise à la préfecture le .....
Affichée le .....